

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François NOWOTNY M. Benoît BORDAT M. François REBSAMEN M. Joël MEKHANTAR Mme Christine MASSU M. Pierre PRIBETICH M. Christophe BERTHIER Mme Dominique BEGIN-CLAUDET M. Jean ESMONIN M. Michel FORQUET M. Philippe DELVALEE M. Rémi DETANG M. Claude PICARD M. Georges MAGLICA M. Jean-Patrick MASSON M. Gaston FOUCHERES Mme Françoise TENENBAUM M. José ALMEIDA Mme Anne DILLENSEGER M. Pierre PETITJEAN M. François DESEILLE M. Michel JULIEN Mme Christine DURNERIN Mme Claude DARCIAUX M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Marie-Françoise PETEL Mme Nelly METGE M. Philippe GUYARD Mme Elisabeth BIOT M. Gérard DUPIRE Mlle Nathalie KOENDERS M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER Mme Catherine HERVIEU M. Alain MARCHAND M. Gilles MATHEY M. Jean-Claude GIRARD M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Hélène ROY M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Françoise EHRE M. Jean-Paul HESSE Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Patrick BAUDEMENT Mlle Badiaâ MASLOUHI M. Yves BERTELOOT Mme Joëlle LEMOUZY Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Yves PIAN M. Michel BACHELARD M. Patrick MOREAU M. Philippe BELLEVILLE M. Dominique GRIMPRET Mlle Stéphanie MODDE M. Norbert CHEVIGNY M. Jean-Pierre SOUMIER M. Alain LINGER M. Christian PARIS M. Pierre LAMBOROT M. André GERVAIS M. Louis LAURENT Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Alain MILLOT M. Roland PONSAA M. Didier MARTIN

Membres absents:

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

GIS AGRALE - Demande de subventions pour l'année 2008

Depuis 2004, le Ministère de l'Agriculture a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur

N°31 - 1/3

agricole français, par la création de pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement (STVE) ».

Forte de l'existence d'un nombre significatif d'organismes et d'établissements directement concernés par la thématique STVE, rassemblés depuis 1957 sur le Campus dijonnais, Dijon a été désignée comme ville d'accueil de l'un de ces six pôles de compétences.

Le pôle de compétences dijonnais se construit autour de deux opérations :

- la création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement », dont l'objectif est d'organiser la coopération entre ses trois membres fondateurs : l'Université de Bourgogne, l'INRA et l'ENESAD ;
- la fusion de l'ENESAD et de l'ENSBANA, en un seul et même établissement, qui aura vocation à se substituer à l'ENESAD comme membre fondateur du GIS.

Une convention constitutive signée le 30 mai 2008 par ses trois membres fondateurs est venue concrétiser le GIS dénommé « AGRALE DIJON CAMPUS » (AGRiculture, ALimentation, Environnement), manifestant ainsi l'équilibre entre les trois champs scientifiques et professionnels.

Le GIS AGRALE a pour objectifs de :

- promouvoir une politique de coopération scientifique entre les trois établissements fondateurs et partenaires, notamment autour de trois thématiques emblématiques uniques en France : « Qualités des aliments et sensorialité », « Biogéosciences et agroenvironnement » et « Territoires du Développement »
- développer la cohérence et l'adaptation de l'offre de formations diplômantes et son articulation avec la recherche;
- promouvoir et développer des activités au bénéfice de chacun de ses membres ;
- coordonner et développer les activités de transfert et d'expertise ;
- assurer au niveau du GIS les relations avec l'enseignement secondaire technique.

Le GIS AGRALE n'a pas de personnalité morale ; il est porté financièrement par l'Université de Bourgogne pour les deux premières années de sa constitution. Le GIS AGRALE, appelle le soutien financier des collectivités locales (Conseil régional de Bourgogne, Conseil général de la Côte d'Or, Grand Dijon) aux côtés du Ministère de l'Agriculture.

Par courrier en date du 28 juillet 2008, une aide financière du Grand Dijon à hauteur de 5.500 € est sollicitée.

Cette demande de subvention se décompose en deux volets :

- le soutien apporté au fonctionnement du GIS AGRALE au titre de l'année 2008 :
 - Le budget de fonctionnement qui comprend le salaire de l'assistante, les frais de secrétariat, de déplacements des conseils et les actions de communication prioritaires (réalisation de supports), s'élève à 48.000 €.
 - Le Grand Dijon est appelé à hauteur de 4.000 €, soit 8,3 % du budget total.
- une participation financière à l'opération de lancement prévue le 1er décembre 2008, sous le haut patronage conjoint du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et du Ministre de l'Agriculture.

Le budget consacré à cette manifestation s'élève à 12.000 € et le Grand Dijon est sollicité à hauteur de 1.500 €, soit 12,5 % du montant global.

La fiche descriptive de chaque volet et le budget prévisionnel correspondant sont annexés au présent rapport.

Les objectifs du GIS AGRALE peuvent s'inscrire dans les soutiens financiers apportés par le Grand Dijon

dans le cadre d'actions visant au développement de l'attractivité du territoire et des synergies entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et les entreprises. Par ailleurs, l'opération de lancement vise à mieux faire connaître le GIS AGRALE auprès de ces derniers.

Aussi, est-il proposé d'accorder une aide financière à l'Université de Bourgogne au titre du fonctionnement 2008 de la structure GIS AGRALE et de l'action de communication qui se déroulera le 1er décembre prochain.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'attribuer à l'Université de Bourgogne, structure porteuse du GIS AGRALE, aux côtés des partenaires locaux, une subvention globale de 5.500 €;
- d'autoriser le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- de dire que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme, Le Président

40Pour le Président

Pierre PRIBETICE

Publié le 26 SEP. 2008 Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

29 SEP. 2008



VOLET 1: FONCTIONNEMENT DU GIS AGRALE 2008

■ FICHE DESCRIPTIVE

	FONCTIONNEMENT			
<u>faître d'ouvrage</u> (désignation, statut, adresse)	Université de Bourgogne Etablissement universitaire public 6, Bd Gabriel - 21 000 Dijon Etablissement porteur financier du GIS AGRALE (pour une durée de 2 ans à compté du 30 mai 2007)			
Nom de la personne responsble de l'opération nom, adresse, téléphone, fax, mail)	Eric Marshall Chef de projet du pôle de compétences – GIS AGRALE ENESAD, bât. Médiadoc – 26 bvd du Docteur PetitJean BP 87 999 – 21 079 DIJON CEDEX I Tel: 03 80 77 27 73/23 01 Eric.marshall@educagri.fr			
<u>Fitre du projet et</u> Objet de la demande (10 lignes maximum)	FONCTIONNEMENT DU Outre le salaire de l'assista GIS AGRALE rassembler reprographie), les frais de r que les déplacements des me cela les actions de commur papier et achat de structu connaître et rendre lisible thématiques scientifiques, r développer ses activités de t	nte, les dépensent les frais de réception et autrembres des diffé nication prioritaires) afin que le au niveau na cendre attractive	secrétariat res frais gén rents conseils res (édition de e GIS puiss ational et et son offre de	(téléphone, éraux, ainsi s. S'ajoute à des supports e : se faire uropéen ses e formation,
Coût total de l'opération (conformément aux devis joints) en € TTC (arrondi en milliers d'€)	4	8 000 euros		
Montant de la subvention demandée (arrondi en centaines d'E) 50 % maximum du coût	1	5 000 euros		
Autres financements (indiquer le nom du ou des organismes cofinanceurs, le montant de leur(s) participation(s) et si le financement est acquis ou prévu)	TINTO A	Montant 5 000 € 5 000 € 5 000 € 10 000 €	Acquis 5 000 € 5 000 € 5 000 €	<u>Prévu</u>
	CRB	15 000 €		15 000 €
	GRAND DIJON	4 000 €		4 000 €
				4 000 €

Déposé le : VIII de la constitute de la

VU pour être annexé à délibération 3

29 SEP. 2008 du Conseil du :

25 SEP 2008



LE PRESIDENT,

Pour le Président, le vice-Président,

Pierre PRIBETICH

VOLET 1: FONCTIONNEMENT DU GIS AGRALE 2008

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES (TTC)		
I. Salaire Assistante : Frais de personnel, contrat à durée déterminée (CDD coût complet) : - Nom - prénom : Stéphanie RAYMOND - Qualification : Ingénieur d'Etude - durée 12 mois : € brut chargé II. Fonctionnement :	31 000 €	- Cofinancements (1) 1/ ENESAD 2/ INRA 3/ uB	15 000 € 5 000 5 000	
A. Secrétariat Frais de téléphone/ de reprographie interne/ de réception et autres frais généraux	3 000 €	- <u>Subvention reçue</u> MAP/DGER (Ministère de l'Agriculture)	10 000 €	
B. Déplacements des conseils Membres externes du Conseil scientifique, président du CS, directeur du GIS (inclus transport, repas, hébergement) C. Actions prioritaires Communication de départ GIS AGRALE : édition de supports et achat de structures pérennes de communication - Brochures de présentation - Plaquettes institutionnelles et flyers, - Totem, affiches et autres 'kakemono' - papier à en tête - cartes de visites - cartes de voeux	8 000 €	- <u>Subvention demandée</u> 1/ CONSEIL REGIONAL (CRB) 2/ GRAND DIJON 3/ CONSEIL GENERAL (21)	23 000 € 15 000 4 000 4 000	
TOTAL TTC en €	48 000	TOTAL TTC en €	48 00	

⁽¹⁾ Engagement des cofinanceurs par convention financière tripartite 2008 GIS AGRALE (voir annexes – volet 1)

■ FICHE DESCRIPTIVE

	AUTRES OPÉRATIONS Lancement du GIS AGRA	i: LE			
Maître d'ouvrage (désignation, statut, adresse)	Université de Bourgogne Etablissement universitaire public 6, Bd Gabriel - 21 000 Dijon Etablissement porteur financier du GIS AGRALE (pour une durée de 2 ans à compté du 30 mai 2007)				
Nom de la personne responsble de l'opération (nom, adresse, téléphone, fax, mail)	Eric Marshall Chef de projet du pôle de compétences – GIS AGRALE ENESAD, bât: Médiadoc – 26 bvd du Docteur PetitJean BP 87 999 – 21 079 DIJON CEDEX I Tel: 03 80 77 27 73/23 01 Eric.marshall@educagri.fr				
<u>Titre du projet et</u> Objet de la demande (10 lignes maximum)	LANCEMENT DU GIS AG Financement de la journée d 1° décembre 2008 sous le concernés. Les dépenses con de restauration, la prise en c la communication acteurs d'organiser une manifestatie du GIS AGRALE, afin de fa l'enseignement supérieur partenaires socio-économic agricole, ainsi que la persi qui participe aussi à la dyna	e lancement de Haut Patroncernent la loc charge du confine et les relation largement dire connaître cet de la recliques et de la sective de fus	a GIS AGRAI nage des deu ation du matér érencier exter ations médias ouverte à tous relui-ci dans le nerche et au l'enseignemen ion ENESAD	x ministres riel, les frais ne ainsi que s. Il s'agit se publics e paysage de près de ses t technique -ENSBANA	
Coût total de l'opération (conformément aux devis joints) en € TTC (arrondi en milliers d'€)		2 000 euros			
Montant de la subvention demandée (arrondi en centaines d'E) 50 % maximum du coût	3 000 euros				
Autres financements (indiquer le nom du ou de organismes cofinanceurs, le montant de leur(s) participation(s) et si le financement est acquis ou prévu)	TATO A	<u>Montant</u>	<u>Acquis</u>	<u>Prévu</u> 2 000 € 2 000 € 2 000 €	
	CRB	3 000 €		3 000 €	
	GRAND DIJON	1 500 €		1 500 €	
	CONSEIL GENERAL 21	1 500 €		1 500 €	

VOLET 2: LANCEMENT DU GIS AGRALE 2008

■ PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RESSOURCES (TTC)		
. Logistique événementiel :	7 000 €	- <u>Cofinancements</u> (1)	6 000 € 2 000	
ocation matériels salon, restauration ocktail ou repas, pauses, prise en harge des intervenants/conférenciers, livers logistique		2/ INRA 3/ uB	2 000	
Campagne d'annonces presse et invitations, badges, affiches, outils promotionnels et autres supports de communication multimédia, (annonce « clip » vidéo pour sites web, etc.)	5 000 €	- <u>Subvention demandée</u> 1/ CONSEIL REGIONAL CRB 2/ GRAND DIJON 3/ CONSEIL GENERAL (21)	6 000 € 3 000 1 500 1 500	
TOTAL TTC en €	12 000	TOTAL TTC en €	12 00	